



Regularisation appel de fond et nouveaux propriétaires

Par **dounia**, le **11/10/2008** à **12:59**

bonjour,rnvoila, nous avons acheter un appartement en dec.2007. en mai 2008 nous avons reçu la régularisation des charges de l'année 2007, avec un appel de fonds créditeur..rndevoins nous rembourser l'ancien propriétaire.?..d'après le syndic, non..rnmmais l'ancien propriétaire n'arrete pas de nous appeler pour réclamer le remboursement...rnm merci

Par **Tisuisse**, le **11/10/2008** à **23:34**

Le syndic a raison car il fait les comptes au prorata temporis entre les propriétaires successifs.rnrnEn cas de relance de votre vendeur, rappelez-lui, par LR/AR qu'il doit s'adresser au syndic.

Par **dounia**, le **12/10/2008** à **09:52**

merci Tisuissernmon mari est persuadé que l'on doit remboursé!! le montant créditeur est il calculé sur l'ensemble de la copropriétaire ou est ce vraiment le montant "trop donné" par l'ancien propriétaire???rnmMerci

Par **Tisuisse**, le **12/10/2008** à **10:47**

Vous n'avez rien à rembourser à l'ancien propriétaire, c'est l'affaire du syndic.
Votre syndic, pour l'année comptable 2007, a tenu compte, au prorata du temps passé, de ce que chacun a payé et de ce que chacun devait payer, en fonction du temps passé comme copropriétaire.
Donc, votre vendeur DOIT s'adresser au syndic et c'est ce même syndic qui fera le nécessaire auprès du vendeur, pas vous car ce n'est pas VOTRE problème, c'est une affaire entre votre vendeur et le syndic.

Par **dounia**, le **12/10/2008** à **12:10**

merci bien tuisser
je vais appeler le syndic en début de semaine, je pense que le propriétaire ne va pas nous lacher...